

Le 27 octobre 2023

Avis internet : La Française Carbon Impact 2026 (ci-après le « Compartiment » de la SICAV La Française)

Vous détenez des actions du Compartiment et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

La société de gestion La Française Asset Management a décidé d'apporter les modifications suivantes à la documentation réglementaire du Compartiment qui seront effectives le 02 novembre 2023 :

- Après analyse des conditions de marchés, la société de gestion a estimé qu'il était dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment de prolonger la période de commercialisation du Compartiment d'une année supplémentaire (jusqu'au 31/12/2024), afin de profiter de niveaux de rendement potentiellement attractifs.

- Par ailleurs, dans un but de diversifier et dynamiser les sources de rendement de la poche de liquidité du Compartiment, la société de gestion a décidé de rendre possible l'investissement jusqu'à 10% de son actif net dans des titres émis ou garantis explicitement par des Etats et/ou par des entités supranationales, banques multilatérales de développement, collectivités locales et régionales. L'univers d'investissement initial sera ajusté en conséquence.

Ces modifications qui seront effectives le 02 novembre 2023 ne sont pas soumises à agrément AMF, n'ont aucun impact sur la méthode de gestion, ainsi que sur la stratégie d'investissement et les frais du Compartiment qui demeurent inchangés.

Le prospectus, DIC Priips et annexe SFDR du Compartiment seront modifiés en conséquence. Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment disponible sur le site www.la-francaise.com.